



Luzarches, le 19 janvier 2022

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Mesdames et messieurs les élus,

Je vous invite à participer au prochain Conseil Municipal qui se réunira le :

**Jeudi 27 janvier 2022 à 20h00**

**Mairie de Luzarches - Salle du Conseil Municipal**

*Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoit, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*

*Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 10 novembre 2021, rétablit le dispositif dérogatoire jusqu'au 31 juillet 2022 permettant au membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.*

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2021
- Présentation des Décisions Municipales n° 2021-57 à 2021-65
- Information faite aux membres du conseil municipal – utilisation des dépenses imprévues (cpte 022)



**DÉLIBÉRATIONS**

1. Bail pour une mise à disposition d'un emplacement pour la pose d'une antenne
2. Nouvelle dénomination du Gymnase
3. Règlement et bulletin d'inscription pour le marché gourmand
4. Modification des statuts de la C3PF
5. Convention avec France Régie pour l'impression du Lusareca, le Mag
6. Convention avec France Régie pour l'impression d'un guide pratique
7. Récompense aux Bacheliers mention « Très bien »
8. Concours illuminations de Noël - Récompense aux 3 premiers lauréats
9. Participation « Total Quadran »
10. Fonds de concours communautaire C3PF - voirie
11. Convention avec l'Association « Vitazik à Rocquemont »
12. Convention avec l'Association « Western Band de Seugy »
13. Dénomination de Deux Hameaux – Les Aulnes de Chauvigny et le Moulin de Bertinval
14. Vente d'un immeuble sis 25 rue des Selliers
15. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
16. Débat sur la politique concernant la protection sociale des agents
17. Autorisation donnée au maire de recruter des vacataires - Rémunération



**Le Maire**  
**Michel MANSOUX**

**PJ** : notes de synthèse, pouvoir en cas d'absence